

## TEXTE COMMUN POUR CTSD 13 mars 2012

### DECLARATION UNITAIRE UNSA EDUCATION- FSU- FO-

---

Après des mois d'absence de dialogue social, et après l'opposition quasi unanime des organisations syndicales de l'Education Nationale, le projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy, devait être à nouveau présenté au CTM du 8 mars 2012, sous une forme aggravée. L'évaluation des enseignants est un sujet sérieux. Que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale, où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession ? Les organisations syndicales UNSA EDUCATION- FSU- FO dénoncent ce passage en force.

Les évolutions de forme, concédées notamment sous la pression de la mobilisation des personnels concernés, ne changent pas, en réalité, le fond du texte : c'est bien le supérieur hiérarchique direct – chef d'établissement (ou DCIO) dans le second degré, IEN dans le premier degré – qui serait seul responsable de l'évaluation et de la carrière des enseignants, les corps d'inspection pédagogique se voyant attribuer une fonction subalterne dans ce processus.

L'entretien trisannuel, dont la mise en place s'échelonnerait selon les corps concernés entre 2013 et 2015, donnerait lieu, suite à l'auto-évaluation de l'enseignant, à une appréciation par le supérieur hiérarchique direct sur la base de critères contestables. C'est à partir de ces appréciations que seraient « formulées » et réparties les mesures d'avancement différencié, proposées par le supérieur hiérarchique direct et validées par le recteur.

Il va sans dire que ce projet d'évaluation constituerait un alignement par le bas des carrières et ne serait en rien une amélioration de la situation.

Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignants, en particulier en matière de formation et d'évaluation.

Les organisations syndicales signataires, renouvellent leur demande de retrait de ce projet.